Cinquante cinquième année. - N ° 230 A Vendredi 26 novembre 2021

BODACC

BULLETIN OFFICIEL DES
ANNONCES CIVILES ET COMMERCIALES
ANNEXÉ AU JOURNAL OFFICIEL DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREMIER MINISTRE
Liberté
Égalité
Fraternité
Direction de l'information légale et administrative

DIRECTION DE L'INFORMATION LÉGALE ET ADMINISTRATIVE
26, rue Desaix, 75727 PARIS CEDEX 15
www.dila.premier-ministre.gouv.fr
www.bodacc.fr
-

BODACC « A »

Annonce n° 1184

64 – PYRÉNÉES-ATLANTIQUES

GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE DE BAYONNE

Ventes et cessions

501 896 393 RCS Bayonne.
SCI L'ENCLOS.
Forme : Société civile.
Capital : 1000.00 EUR.
Adresse : Zone Industrielle du Jalday, 64500 Saint-Jean-de-Luz.
Oppositions : Art. L.236-14 du code de commerce.
Commentaires : AVIS DE PROJET DE FUSION Aux termes d'un acte sous seing privé en date à SAINT-JEAN-DE-LUZ (64500) du 23 novembre 2021, la Société OLANO SERVICES (société absorbante) et la société SCI L'ENCLOS (société absorbée), sus désignées, ont établi un projet de fusion par voie d'absorption aux termes duquel la société SCI L'ENCLOS transmettrait, à titre de fusion, à la société OLANO SERVICES l'universalité de son patrimoine actif et passif. A partir du bilan au 31 décembre 2020 de la société absorbée, l'évaluation de l'actif et du passif dont la transmission à la société OLANO SERVICES est prévue, s'élèvent à : Actif221 185,91 € Passif269 921,37 € ———————————— Faisant ressortir un mali de fusion de :48 735,46 € L'opération prendra effet rétroactivement au 1er janvier 2021, les opérations de la société SCI L'ENCLOS depuis cette date devant être considérées comme accomplies par la société OLANO SERVICES. La société OLANO SERVICES détenant à ce jour la totalité des parts sociales composant le capital social de la société SCI L'ENCLOS et s'étant engagée à les conserver jusqu'à la date définitive de la réalisation de la fusion, il ne sera procédé à aucune augmentation de capital. De même, les apports effectués par la société SCI L'ENCLOS n'étant pas rémunérés par l'attribution de titres émis par la société OLANO SERVICES, il n'a pas été établi de rapport d'échange. Il serait constaté un mali global de fusion de 1 267 387,46 € dont 48 735,46 € de mali de fusion et 1 218 652 € de mali correspondant à l'annulation des titres de la société SCI L'ENCLOS détenus par la société OLANO SERVICES. Les créanciers des sociétés fusionnantes dont la créance est antérieure au présent avis pourront faire opposition à la fusion dans les conditions et délais prévus par les articles L 236-14 et R 236-8 du Code de commerce. Le projet de fusion a été établi sous la condition suspensive de son approbation par l'Assemblée Générale des associés de la société OLANO SERVICES. La société SCI L'ENCLOS sera dissoute de plein droit, sans liquidation, au jour de la réalisation définitive de la fusion. Le projet de fusion a fait l'objet, pour la société OLANO SERVICES (société absorbante) et la société SCI L'ENCLOS (société absorbée), d'un dépôt au Greffe du Tribunal de Commerce de BAYONNE dont elles dépendent toutes deux, en date du 23 novembre 2021. Pour Avis..